

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

1. Nom et adresse des rédacteurs de la FDR:

MM. Azizou EL-HADJ ISSA &
Théophile A. SINADOUWIROU
Direction du Parc National du W
BP : 75 Kandi
Tél/fax : (229) 2163 00 80
Email : ecopasbenin@borgou.net
&
ISSA Maman-Sani, Drs
Point focal Ramsar
Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)
03 B.P. 4387 Jéricho, Cotonou
Tél. (229) 21304556
Fax (229) 21304543
E-mail : missa@abe.bj; issa37@hotmail.com
Website: www.abe.bj

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A							

Date d'inscription Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

30 / 11 / 2006

3. Pays:

République du Bénin

4. Nom du site Ramsar:

Site Ramsar du Complexe W

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies ; ou
iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
- ii) la superficie a été agrandie ; ou
- iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image Arc View) :**
- iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géo référencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Le site Ramsar du Complexe W est limité au nord-nord-est, au nord et au nord-ouest par les frontières administratives qui séparent le Bénin du Niger (nord-nord-est, au nord) et du Burkina Faso (nord-ouest). La limite Est correspond aux limites d'une zone d'occupation contrôlée dédiée à la chasse (zone cynégétique) et de la plaine alluviale du Fleuve Niger au Bénin ; cette limite est matérialisée grossièrement par la Route Inter-États qui relie le Bénin au Niger. Les autres limites (sud, sud – est) correspondent aux limites actuelles du Parc et de la 2^{ème} zone de chasse (zone cynégétique de l'Atakora).

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

Centre du site : Point 11°50'N - 02°30'E

9. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le complexe parc W du Bénin est localisé à l'extrême nord du pays dans le département de l'Alibori dont le chef lieu est la ville de Kandi. Le Site est situé au nord-ouest de Kandi à 45 km, au sud de Karimama à 10 km, au nord de Banikoara à 45 km.

La population de Kandi est estimée à 100 000 habitants et celle de Banikoara à 136 000 habitants.

10. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

Altitude Maximum : 320 m,
Altitude Minimum : 160 m

11. Superficie: (en hectares)

Huit cent quatre vingt quinze mille quatre cent quatre vingt (895 480) ha.

12. Brève description:

Le complexe parc W du Bénin regroupe le Parc W, la zone cynégétique de la Djona, la zone de chasse de la Mékrou et la zone libre comprise à l'extrême nord entre le fleuve Niger et le Parc W. Le climat est du type soudano-sahélien au sud et sahélien au nord. Le relief dans l'ensemble peu accidenté, les rivières Mékrou, Alibori, Kpakou et Djarèka, les mares et la plaine d'inondation du fleuve Niger présentent un paysage diversifié (vallée, pénéplaine, chaîne montagneuse). Les prairies, les forêts galeries/ ripicoles et les savanes sont les principales formations végétales de la région. Tout cet ensemble forme un milieu écologique complexe qui constitue un refuge, un lieu de reproduction et de migration de la faune.

13. Critères Ramsar:

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 •

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Critère 1: Ce complexe de zones humides fait partie intégrante d'un ensemble d'aires protégées sous-tendu par un réseau de zones humides qui abrite une végétation fournie et toutes les populations de faune savane soudanienne partagées entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Sans cet ensemble de zones humides, il sera illusoire de penser maintenir la grande faune (le parc abrite la plus importante population savane de *Loxodonta africana* en Afrique de l'éléphants, Buffles, lions, hyènes, panthère), les 9 espèces d'antilopes telles que l'hippopotame (*Hippopotragus equinus*), le bubale (*Alcelaphus buselaphus*), le damalisque (*Damaliscus korrigum*) et toute la faune aquatique représentée par plus d'une centaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles.

Cet ensemble de zones humides est représentatif des types de zones humides de la zone biogéographique de savane soudanienne d'Afrique de l'Ouest

Critère 2 : La zone abrite des espèces telles que le lamantin (*Trichechus senegalensis*), la loutre à joue blanche (*Aonyx capensis*), le parc abrite la plus importante population savane de l'éléphant de l'Afrique de l'Ouest (*Loxodonta africana*, EN), Fishpool and Evans, 2001, l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et les carnivores tels que les lions (*Panthera leo*), le Guépard (*Acinonyx jubitus*) et la panthère (*Panthera pardus*) qui sont rares et menacées d'extinction, le faucon crecerellette (*Falco naumanni*) un oiseau intégralement protégé. Elle constitue aujourd'hui l'une des zones où la diversité animale et végétale est encore riche avec des espèces adaptées aux conditions environnementales spéciales.

Dans le complexe "Parc W-Bénin se trouvent des espèces menacées et des communautés particulièrement intéressantes. Le *Khaya senegalensis*, le *Pterocarpus sp.*, et beaucoup d'autres espèces autres que le *Vitellaria paradoxa* et le *Parkia biglobosa* sont menacées dans la région par le défrichement pour installation des cultures surtout dans la partie sud du site. Le site constitue aujourd'hui le lieu où on retrouve encore ces espèces presque disparues dans les terroirs villageois et leur conservation pour les générations futures dépend aussi de celle

du site. Aussi note-on des associations *Crossopteryx – Combretum*, *Anogeissus – Balanites*, *Khaya – Diopyros*, *Vitellaria- Isoberlinia*, etc.

Critères 3 : Presque toutes les espèces de mammifères des régions soudano-sahéliennes sont présentes mais en densité relativement faible. Toutefois, le complexe Parc W – Bénin abrite l'une des plus importantes populations d'éléphants de l'Afrique de l'Ouest (*Loxodonta africana*). Les espèces telles que l'hippopotame (*Hippopotamus equinus*), le Buffle (*Syncerus caffer*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Bubale (*Alcelaphus buselaphus*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), existent en effectifs non moins importants. Aussi rencontre-t-on les carnivores tels que les lions (*Panthera leo*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*) et la panthère (*panthera pardus*). Le lycaon (*Lycaon pictus*), le Damalisque (*Damaliscus korrigum*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*) et la loutre à joue blanche (*Aonyx capensis*), qui sont rares, existent dans le complexe W.

Il convient de signaler qu'on trouve dans le complexe des communautés importantes de *Ardea goliath*, *Ardea cinerea*, *Ciconia abdimii*, *Plegadis falcinellus* et *Balearica pavonina* et entre janvier et mars l'une des espèces d'oiseaux intégralement protégées en occurrence *Falco naummani*. En plus le site abrite une population importante des oiseaux d'eau du biome Soudano-Guinéenne car, 16 sur les 34 espèces d'oiseaux d'eau de cette biome qui se trouve au Bénin sont enregistrées sur ce site à l'exemple de *Poicephalus senegalus*, *Musophaga violacea*, *Merops bulocki*, *Coracias cyanogaster*, *Lybius dubius*, *Corvinella corvina*, *Cossypha albicapilla*, *Hypergerus atriceps*, *Pytilia phoenicoptera*, *Lagonosticta rufopicta*, *Estrilda caerulescens*, *Estrilda troglodytes*, *Petronia dentata*, *Ploceus heuglini*, *Lamprotornis purpureus*, *Lamprotornis chalcurus* et *Ptilostomus afer*, Fishpool and Evans, 2001.

Critères 4 : Le complexe du « W » est aujourd'hui presque exclusivement le seul refuge pour les populations viables d'espèces de savane soudanienne au nord du Bénin (en plus de la zone de la Pendjari), au Burkina Faso (en dehors de la zone d'Arli), au Niger (c'est le seul refuge de la grande faune de savane au Niger).

La partie « W » du Bénin appartient à un système unique en Afrique de l'Ouest qui fait de cette zone un précieux patrimoine où l'on trouve encore des populations viables d'éléphant, de Buffle, de lion, d'hyènes, de panthère, hippopotame, de Bubale, de Damalisque, de gazelle à front roux, d'Oryctérope, de pythons et plus de 350 espèces d'oiseaux.

La conservation de l'ensemble des parcs nationaux, des réserves de faune et des zones de chasse de cette zone constitue un atout majeur pour la conservation de la biodiversité au Bénin et dans les autres pays et il est urgent de maintenir et d'améliorer l'état de conservation des écosystèmes de la zone, en particulier les cours d'eau et leurs plaines d'inondation ainsi que les forêts galeries, les nombreuses mares constituant un réseau de zones humides servant de refuge pour la faune.

Critères 7 : Les zones humides du Complexe Parc W-Bénin, abritent plusieurs espèces de poissons dont certains sont endémiques de la zone soudano-sahélienne. Près de 200 espèces de poissons y ont été enregistrées (FAO, 1982). Des familles de poissons utilisent les zones humides de ce site à différents stades de leur cycle de vie. On peut citer entre autres, les *Clarias*, les *Chrysichthys*, les *Synodontis*, les *Tilapias*, *Heterobranchus bidorsale*, *Labeo senegalensis*, *Citharinus citharus*, *Alastes macrolepidotus*, *Lates niloticus*, *Malapterurus electricus*, *Heterotis niloticus*, *Hydrocyon forskalii*, *Schilbe uranoscopus*, *Eutropius niloticus*, *Bagrus bayad*, *Clarotes laticers*, *Auchenoglanis biscutatus*, *Prototerus annectens*, *Hyperopisus bebe*, *Mormyrus rume*, *Momyops deliciosus*, *Gynnarchus niloticus*, *Alestes*

baremoze, Alestes nurse, Polypterus bichir, Citharinus citharinus, Distichodus rostratus, Tetraodon fanaka, Ophiocphalus obscurus, Hepsetus odoe, etc.

Critères 8 : Plusieurs espèces de poissons utilisent le milieu pour l'alimentation, la reproduction, les frayères ou comme voie de migration. En particulier, les plaines d'inondation notamment celles du fleuve Niger et des rivières Mékrou et Alibori servent de lieux de reproduction et de frayères pour certaines espèces telles que *Alestes baremoze, Distichodus rostratus, Labeo senegalensis, Citharinus citharinus, Alestes macrolepidotus, Clarias spp, Synodontis spp, etc.*

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2

s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le Complexe W fait partie de la zone soudano – sahélienne caractérisée par les savanes arborées à parkia bioglobosa, vetallaria paradoxa etc., et dont la frange sahélienne à tendance sèche.

Selon la classification faite par l'UICN dans "The global 200 : Priority Ecoregions for global conservation" le Complexe du W est intégré au biome terrestre des Savanes et Prairies Soudaniennes de la région Afrotropique.

La carte de classification "Freshwater ecoregion of Africa de WWF" situe le Complexe W dans l'écorégion 61 (Lower Niger Benue) de la Biorégion nilo-soudanienne.

En synthèse on peut retenir que la zone humide de la Pendjari appartient à la région Afrotropique et est représentative de deux écorégions types que sont les savanes soudaniennes de l'ouest et le Bas Niger – Benue. Cette zone biogéographique est classée vulnérable par Burgess et al. (2004).

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

La principale référence de régionalisation est celle décrite par David, O., Eric, D., (2002) dans "The global 200 : Priority Ecoregions for global conservation". Ann. Missouri Bot. Gard. 89 :199-224

16. Caractéristiques physiques du site:

Le complexe parc W comprend l'extension terminale de la chaîne montagneuse de l'Atacora orientée NNE – SSO dont les deux côtés sont occupés par de vastes plaines jonchées par endroits de collines. Les affleurements sont constitués de grès, de jaspes, de schistes, de quartzites et parfois de roches éruptives basiques en superficie réduite.

On y rencontre des sols ferrugineux tropicaux, des sols hydromorphes, des sols argileux, des cuirasses latériques. Les sols ferrugineux comprennent : les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés en argile, lessivés en sesquioxydes, sur granito-gneiss à deux micas ; les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés en argile, lessivés en sesqui-oxydes, sur granito-gneiss à biotite ; les sols ferrugineux tropicaux indurés, sur matériaux kaoliniques, sur granito-gneiss à biotite ; les sols ferrugineux tropicaux sur roches basiques ; les sols ferrugineux tropicaux sur

leptynites ; les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés en argile, lessivés en sesqui-oxydes, sur grès schisteux ; les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés en argile, lessivés en sesqui-oxydes, sur quartite et micaschiste.

Le climat est du type soudano-sahélien au sud et du type sahélien au nord avec une saison sèche et une saison pluvieuse. La pluviométrie annuelle varie de 800 mm à 1100 mm avec une moyenne de 900 mm. La température maximale moyenne est de 40°, la température minimale moyenne est de 15°. De novembre à février souffle l'alizé sahélien connu sous le nom de l'harmattan. L'intensité et la fréquence de l'harmattan joue un rôle important dans le processus d'assèchement des points d'eau et des terres car durant cette période, les humidités relatives sont très faibles. Pendant la saison des pluies l'humidité atteint un maximum de 95 % et les températures sont moins extrêmes.

Le réseau hydrographique est composé du fleuve Niger et des rivières Mékrou, Alibori, Kpako et Djarèka (Kompa Gorou). Les eaux sont douces et permanentes dans le fleuve Niger, en certains endroits de la Mékrou, de l'Alibori et dans quelques mares. Dans la période de août à octobre, les cours d'eau et les mares sont en crue avec leurs niveaux les plus élevés de l'année.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Le Site Ramsar du Complexe W fait partie de l'Unité géomorphologique dénommé "bassin sédimentaire de Kandi" dont la crête est constituée par la ligne de partage des eaux située à la latitude de Bémberéké (10°30' N) et qui s'incline jusqu'au thalweg du fleuve niger.

Sur ce substratum, se sont développés des sols ferrugineux tropicaux relativement pauvres en raison de la faible pluviométrie, de la végétation clairsemée de savane arborée. Il s'agit zone rurale à faible densité de population où les principales activités sont l'agriculture (céréalière et cotonnière), l'élevage transhumant et la pêche saisonnière. L'occupation du sol est donc de type paysage agraire typiquement soudano sahélien.

18. Valeurs hydrologiques:

La zone du fait de ses caractéristiques ci-dessus est un réceptacle des eaux d'écoulement de surface. Elle constitue ainsi un lieu d'infiltration des eaux et de recharge de la nappe souterraine. C'est également une zone d'accumulation des sédiments au niveau des plaines d'inondations des cours d'eau surtout au retrait des eaux de crues qui sont naturellement maîtrisées par l'effet de la géomorphologie. Ce dépôt sédimentaire favorise ainsi l'amélioration de la qualité physique des eaux.

19. Types de zones humides

a) présence:

Marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continental: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance:

N . M. Ts . Ss .

20. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présentes dans le site Ramsar.

Le complexe Parc W- Bénin contient plusieurs types d'habitats. On distingue les habitats aquatiques, des habitats terrestres et des habitats de transition tels que les bas-fonds, les zones périodiquement inondées et les berges des cours d'eau. Sur l'ensemble de ces habitats, la végétation présente est composée de **savanes** dominées par les espèces telles que *Combretum spp*, *Acacia spp*, *Crossopteryx febrifuga*, *Anogeissus leiocarpus*, *Piliostigma thonningii*, *Burkea africana*, *Vitellaria paradoxa*, *Balanites aegyptiaca*, *Tamarindus indica*, etc. ; de **forêts galeries/ripicoles** où dominent les espèces telles que *Cola laurifolia*, *Syzygium guineense*, *Ficus spp*, *Diospyros mespiliformis*, *Khaya senegalensis*, *Kigelia africana*, *Daniella oliveri*, *Celtis integrifolia*, *Morelia senegalensis*, *Pterocarpus santalinoïdes* ; de **prairies** à *Hyparrhenia involucrata* et *Andropogon gayanus* et de tâches de **forêts claires** dominées par *Anogeissus leiocarpus*. En tenant compte de la composition des espèces dans ces différentes formations, on s'aperçoit que pour des conditions édaphiques similaires, ce sont les mêmes associations d'espèces qui apparaissent, stables et en équilibre avec leur milieu ambiant.

A la végétation naturelle s'ajoute, aux alentours du site, une végétation anthropique composées d'espèces telles que le neem (*Azadirachta indica*), l'Eucalyptus spp, le teck (*Tectona grandis*), l'anacardier (*Anacardium occidentale*), le manguier (*Mangifera indica*) et les plantes cultivées (maïs, mil, sorgho, pomme de terre, coton,...etc).

Le site étant dominé par les savanes, les herbivores sont aussi présents et par conséquent les carnivores.

21. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Dans le complexe "parc W-Bénin se trouvent des espèces menacées et des communautés particulièrement intéressantes. Le *Khaya senegalensis*, le *Pterocarpus sp.*, et beaucoup d'autres espèces autres que le *Vitellaria paradoxa* et le *Parkia biglobosa* sont menacés dans la région par le défrichement pour installation des cultures surtout dans la partie sud du site. Le site constitue aujourd'hui le lieu où on retrouve encore ces espèces presque disparues dans les terroirs villageois et leur conservation pour les générations futures dépend aussi de celle du site. Aussi note-on des associations *Crossopteryx – Combretum*, *Anogeissus – Balanites*, *Khaya – Diospyros*, *Vitellaria- Isoberlinia*, etc.

22. Faune remarquable:

Presque toutes les espèces de mammifères des régions soudano-sahéliennes sont présentes mais en densité relativement faible. Toutefois, le complexe parc W – Bénin abrite l'une des plus importante population d'éléphants de l'Afrique de l'Ouest. Les espèces telles que

l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Buffle (*Syncerus caffer*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Bubale (*Alcelaphus buselaphus*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), existent en effectifs non moins importants. Aussi rencontre-t-on les carnivores tels que les lions (*Panthera leo*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*) et la panthère (*panthera pardus*). Le lycaon (*Lycaon pictus*), le Damalisque (*Damaliscus korrigum*), le lamantin et la loutre à joue blanche, qui sont rares, existent dans le complexe W.

Il convient de signaler qu'on trouve dans le complexe des communautés importantes de *Ardea goliath*, *Ardea cinerea*, *Ciconia abdimii*, *Plegadis falcinellus* et *Balearica pavonina* et entre janvier et mars l'une des espèces d'oiseaux intégralement protégées en occurrence *Falco naumanni*.

23. Valeurs sociales et culturelles:

Le complexe parc W-Bénin regorge de plusieurs sites touristiques notamment le site des éléphants d'Alfakoara, les chutes de Koudou, le point triple. Le complexe reçoit les élèves et écoliers dans le cadre de l'éducation environnementale (par ex. en 2002 : six (06) visites). La présence des cours d'eau en fait un important site de production halieutique en particulier dans sa partie nord.

Il existe aussi des lieux sacrés dans le complexe. Les chutes de Koudou sont un lieu où le roi NANSOUNON de Banikoara fait des sacrifices à certaines occasions telle en cas de sécheresse. Par ailleurs des anciens sites de village s'y trouvent : la Djona, Barabom, etc.

Une tradition de chasse existe au niveau des villages riverains au complexe. Dans la plupart des villages il existait une confrérie de chasseurs, avec à sa tête un chef, qui réglementait cette activité. Mais, les confréries ne sont plus fonctionnelles de nos jours.

24. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

Le complexe parc W-Bénin est une propriété de l'Etat. Il est composé du Parc W, des zones cynégétiques (Djona, Atacora – partie Mékrou) et de la zone protégée à l'extrême nord du pays entre le Parc et le fleuve Niger. Dans le Parc toute activité humaine est interdite sauf en cas d'autorisation spéciale. En zone cynégétique amodiée à un privé, seule la chasse sportive est autorisée suivant des règles bien définies par l'Etat. En zone libre, les activités humaines sont autorisées sous l'œil de l'Etat représenté par ses agents.

b) dans la région voisine:

Dans les régions voisines au complexe, le domaine est un domaine protégé de l'Etat. C'est une zone libre où les activités de culture, d'élevage, sont autorisées.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

Les principales activités dans le site sont ceux de la surveillance, de l'aménagement, du suivi écologique, de la recherche scientifique, du tourisme, de la chasse sportive (uniquement en zone cynégétique). De façon illicite on note les activités de chasse, de cultures, de transhumance.

b) dans la région voisine /le bassin versant:

Les principales activités dans la région voisine sont l'agriculture et l'élevage. L'alimentation en eau de la population se fait à partir des puits, des pompes hydrauliques et en saison pluvieuse des cours d'eau. En saison sèche, l'abreuvement des animaux domestiques se fait au niveau des poches d'eau dans le lit des cours d'eau (Mékrou et Alibori). La zone aval est la plaine d'inondation du fleuve Niger.

A l'exception de la partie voisine incluse dans le grand bassin versant du site, le site est sous régime protégé. Dans la partie voisine on note l'agriculture extensive de coton et l'élevage.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

Les facteurs défavorables aux caractéristiques écologiques du site sont le braconnage, la transhumance, l'installation illicite de champs, la mise des feux tardifs par les braconniers ou les éleveurs, la pêche avec des produits toxiques.

b) dans la région voisine:

A proximité du site, notamment dans la région de Banikoara c'est la culture extensive du coton avec l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides (herbicides et insecticides) et avec un déboisement qui ne respecte pas les normes requises pour un équilibre écologique. En effet, les éléments chimiques issus des engrais et des pesticides constituent de potentielles sources de contamination des cours d'eau suite à l'érosion hydrique. L'élevage y est aussi développé avec un surpâturage autour des points d'eau en saison sèche. Tout ceci favorise alors une érosion au niveau amont du bassin versant et par conséquent un comblement progressif des cours d'eau.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Les aires protégées (comprenant 563 280 de parc national, de zone cynégétiques et de zone protégée de l'Etat) ont été classées en 1954.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Le Parc W et ses zones cynégétiques disposent d'un plan directeur d'aménagement et de gestion élaboré par la FAO en 1982 et d'un schéma directeur élaboré en 1998. Ces documents constituent la base de la mise en œuvre du projet Parc-W ECOPAS au Bénin.

Dans le parc toutes activités sont interdites sauf les activités scientifiques et le tourisme, c'est une protection intégrale qui est en vigueur. Au niveau des zones cynégétiques, il y a également une protection intégrale avec une autorisation de chasse sportive dans la période de mi-décembre à mi-mai. Le domaine protégé de l'Etat, est une zone libre exploitée et gérée par les populations locales.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Les communautés locales prennent part à la gestion du site ; au niveau du parc et des zones cynégétiques en participant aux patrouilles de surveillance et aux activités telles que le dénombrement de la faune, en donnant des informations au service chargé de la surveillance. Les populations locales participent aussi à l'ouverture des pistes presque inexistantes dans le parc W-Bénin et à d'autres activités d'aménagement dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Parc-W ECOPAS composante Bénin. Elles participent également à la gestion de la billetterie des visites touristiques du site.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Pour mieux gérer les aires protégées du Bénin dont le complexe parc W, une nouvelle loi relative à la gestion et à la conservation de la faune a été élaborée et soumise à l'Assemblée Nationale pour adoption. Cette nouvelle loi contrairement à l'ancienne actuellement en vigueur fait une ouverture à la gestion participative et une possibilité de création de ranch. Ces révisions ont été introduites suite aux différentes expériences obtenues avec l'application de l'ancienne loi. Il convient toutefois de signaler que les dispositions relatives à la gestion participative sont déjà en application contrairement aux autres.

29. Recherche scientifique en cours et équipements:

Le complexe W – Bénin est un important site de recherche en écologie (végétale et animale) pour les chercheurs nationaux et internationaux. Ainsi, des études y ont été menées et beaucoup vont effectivement démarrer avec la Coordination Scientifique du Programme Régional Parc W-ECOPAS.

Les travaux de recherche scientifique en cours dans le complexe portent sur :

- l'éco-éthologie des elephants,
- la transhumance sur le complexe,
- le régime alimentaire de quelques ongulés,
- l'avifaune et élaboration d'une méthode de monitoring,
- la cartographie de la végétation du complexe,
- les feux de brousse.

Les principaux équipements disponibles sont les GPS, les micro-ordinateurs,...

30. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Dans le cadre de l'éducation à la conservation, le complexe dispose d'un site d'accueil des visiteurs, un mirador d'observation des éléphants et un éco-musée à Alfakoara, un camping aux chûtes de Koudou. Par ailleurs, il existe un dépliant sur les éléphants du site d'Alfakoara

et un autre sur l'ensemble du complexe parc W. Aussi, existe-t-il un personnel qualifié et disponible pour les informations et la sensibilisation.

La Direction du Parc National du W a initié des activités d'éducation et de sensibilisation au profit des élèves et écoliers de la région limitrophe à savoir l'organisation des sorties dans le complexe, les tournois de football agrémentés de conférence débats, de séances d'information et de sensibilisation sur la conservation et la gestion de l'environnement.

31. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le complexe parc W-Bénin accueille plusieurs touristes dans la période de mi-décembre à mi-mai de l'année suivante. Il s'agit du tourisme de vision et de loisirs dans le parc W, au site des éléphants d'Ifakoara, aux chutes de koudou et du tourisme de chasse sportive et de loisirs dans les zones de chasse de la Djona et de la Mékrou.

Pour la saison touristique 2001 – 2002, 214 touristes ont été enregistrés pour la vision et 62 touristes pour la chasse.

32. Juridiction:

La juridiction territoriale est exercée par l'Etat par l'intermédiaire de la préfecture de l'Alibori et la juridiction fonctionnelle est exercée par le Ministère en Charge de l'Environnement à travers le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF).

33. Autorité de gestion:

Direction du Parc National du W
Coordination Nationale du Projet Régional Parc W-ECOPAS
Bureau de liaison
BP : 75 Kandi
BP : 08 Banikoara
Tél/Fax : (229) 63 00 80
Tél : (229) 65 01 95.
Email : ecopasbenin@borgou.net

34. Références bibliographiques:

- ADJAKPA, J. B. (1995) – Etude ornithologique sur le site des éléphants d'Alfakoara et les régions avoisinantes (saison 1996) . Rapport de consultation - VGFER/PGRN-Cotonou, Bénin- 40 p.
- BAKO, I. (1995) – Productivité et exploitation des pâturages naturels du sous-domaine soudano-septentrional du Bénin : Périmètre de Karimama. Thèse d'ingénieur agronome- FSA-UNB- Abomey-Calavi, Bénin .135 p.
- Burgess, N. & al. 2004. Terrestrial Ecoregions of Africa and Madagascar. A conservation assessment. Island press.
- CENAGREF (1999) – Schéma directeur du complexe parc national du W – CENAGREF, Cotonou, Bénin – 80 p.
- CENAGREF (1997) – Programme National de gestion des Aires Protégées. CENAGREF,

- Cotonou, Bénin- 97 p.
- David, O., Eric, D., 2002. The global 200 : Priority ecoregions for global conservation. *Ann. Missouri Bot. Gard.* 89 :199-224
- FADJEBE, A. F. (1985) – Impact des parcs nationaux et zones cynégétiques sur l'économie nationale en République Populaire du Bénin.. Mémoire -EFSF Garoua - Cameroun – 43 p.
- FAO, PNUD (1977) – Parc National du « W » du Niger au Bénin : Plan directeur. FAO, Cotonou, Bénin – 90 p + ann.
- FISHPOOL, L.D.C. and EVANS, M.I., eds. (2001) Important Bird Areas in Africa and associated Islands: Priority sites for conservation. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publication and Birdlife International (Birdlife Conservation Series no. 11).
- GREEN, A. A. (1978) – La Parc National du “W” du Niger, Bénin: Quelques observations d'une mission de reconnaissance fait en décembre-janvier 1977-1978. Corps de la Paix, Cotonou, Bénin. 28 p.
- GUEDEGBE, B. D. (1990) – Contribution à la gestion et à l'aménagement des réserves de faune en République du Bénin. Msc- ITM, Antwerpen – 108 p.
- KASSA, B. D. (1998) – Problématique de l'aménagement écologique pour la conservation des ressources fauniques dans le parc national du W du Niger: Périmètre de Kérérou au Nord-Bénin. Thèse d'ingénieur agronome- FSA-UNB, Cotonou, Bénin. 168 p.
- MDR (1997) – Plan d'action de conservation et de gestion des aires protégées. MDR, Cotonou, Bénin- 55 p.
- MDR (1996) – Etude d'impact environnemental des activités du Projet de Conservation et de Gestion des parcs Nationaux . Rapport- ULIN, Cotonou, Bénin. 140 p +ann.
- MDR-DFRN (1995) – Préparation d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées : composante aménagement et gestion des aires protégées – Rapport - UICN,Glan, Suisse. 95 p.
- MDR-DFRN (1995) – Préparation d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées : Rapport synthèse -UICN,Glan, Suisse. 21 p.
- MDR-DFRN (1995) – Préparation d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées : composante aménagement et gestion des aires protégées – Rapport - UICN,Glan, Suisse. 95 p.
- OGOUBIYI, V. C. (1995) – Productivité et capacité de charge des pâturages de la zone cynégétique de la Djona. Thèse d'ingénieur agronome – FSA-UNB, Abomey-Calavi, Bénin.
- PNUD, FAO (1977) – Bénin et Haute-Volta : Résultats des inventaires aériens des grands mammifères dans la région « Pendjari-Mékrou » – Rapport de mission PNUD. 59 p.
- SIDDIKOU, M. (1998) – Diversité biologique dans la zone cynégétique de la Djona et évaluation de la gestion communautaire de la faune par les populations locales et le service forestier.Thèse d'Ingénieur Agronome, FSA-UNB. Abomey-Calavi, Bénin. 136 p.
- SINSIN, B. (1996) – Etude d'impact environnemental des actions de conservation et de gestion des parcs nationaux du Bénin : aspect aménagement de la faune. – Rapport de consultation - DFRN – Cotonou, Bénin. 27 p + ann.
- TEHOU, A. (1997) – Suivi éco-éthologique des éléphants du village d'Alfakoara. Rapport de consultation – PGRN- Cotonou, Bénin. 32 p.
- WWF. Freshwater Ecoregions of Africa. (Map printed out by ESRI). 1992